

NÉGOCIATIONS SALARIALES

ENCORE UN JEU DE DUPES !

(0044)

BRANCHE Chimie

Depuis le simulacre de négociations salariales de branche en début d'année, les représentants patronaux campent sur leur position dogmatique. En effet, au vu de l'inflation subie, des augmentations des prix de ventes dans l'industrie, le fait de refuser une réelle revalorisation des salaires ne peut être justifiée par aucun élément économique. Il ne s'agit que d'un choix politique parfaitement assumé de la classe dirigeante qui poursuit sans relâche l'augmentation perpétuelle des profits. Bien entendu ces profits sont toujours réalisés sur le dos du prolétariat, alors que c'est cette classe qui produit la valeur ajoutée grâce à sa force de travail.

Ces attaques permanentes revêtent plusieurs formes car elles concernent autant les salaires directs que les cotisations sociales ou bien encore le temps de travail. En effet, repousser l'âge de départ en retraite revient à allonger le temps de travail. Tout cela assorti de la transformation du CICE en exonération de cotisations sociales pérennes pour le patronat, par exemple.

La "Macronarchie" vient d'octroyer un nouveau droit de voler le salariat au patronat.

Les Organisations Syndicales étaient convoquées pour une "négociation" dans laquelle les représentants patronaux proposaient simplement de relever les salaires minima des premiers coefficients pour les amener au SMIC.

Mais si la proposition pourrait paraître séduisante, la FNIC-CGT ne se fait aucune illusion sur les intentions réelles des défenseurs de l'impérialisme.

Mais coup de théâtre, en début de séance les représentants patronaux se sont fendus d'une déclaration dans laquelle ils proposent l'ouverture de négociations sur la structure salariale.

En effet, dans leur déclaration, le fil conducteur était sans équivoque: "Hors de question que cela puisse représenter un coût pour le patronat".

LA FNIC CGT REDOUTE QU'ILS EN PROFITENT POUR ECRASER PLUS ENCORE LA GRILLE, FAISANT DISPARAÎTRE LES PREMIERS COEFFICIENTS K130, K140 ET K150, MAIS SANS REVALORISER LES AUTRES COEFFICIENTS DE L'AVENANT 1.

Les représentants patronaux ont, une nouvelle fois, pipé les négociations faisant miroiter des avancées dans la branche à ceux qui croient encore aux belles paroles.

Pour la FNIC-CGT, tout ce qui brille n'est pas or...!

Preuve en est, ils se sont contentés d'une nouvelle forme de chantage: ils ne négocieront pas au-delà du SMIC si les OS ne s'engagent pas à accepter un nouvel écrasement de l'avenant 1 de notre Convention collective.

Et s'il fallait encore des arguments pour démontrer les réelles intentions des représentants patronaux, voici la seule et l'ultime proposition de la journée: "Si les OS s'engagent à accepter l'éclatement de la structure salariale, la branche accepte une augmentation de 4,1 % incluant les 1,8 % déjà accordés en janvier"... Soit une revalorisation de 2,3 % à compter du 1^{er} mai, qui correspondrait à 3,6 % lissés sur l'année.

Pour rappel, la chambre patronale était dans l'obligation de revaloriser au 1^{er} mai les plus bas salaires de 2,2% pour respecter l'article L2241-10 du Code du travail.